

EN GUISE DE COMPTE-RENDU DES DÉBATS, QUELQUES QUESTIONNEMENTS

NB: Il n'est pas possible de rendre compte fidèlement des échanges et débats qui ont eu lieu lors du séminaire, pour la bonne raison qu'ils ont été riches et nombreux. Malgré tout, il nous a semblé important d'en rappeler quelques moments par le biais de questions plus particulièrement discutées ou de pistes stimulantes. Quand cela a été possible, les noms des intervenants ont été donnés. Cependant, les propos ayant été retranscrits (et donc reconstruits) à partir de notes manuscrites et non d'enregistrements, on ne peut qu'espérer ne pas trop s'en être éloigné.

Autour de l'axe 1

Mouvements et décalages entre frontières étatiques et réalités sociales. Ces rapports sont loin d'être évidents et univoques. Les frontières sont souvent considérées comme des éléments a priori, mais leur constitution « fait avec » les réalités sociales préexistantes. Ce qui n'empêche pas des formes d'imposition arbitraire comme dans le cas des frontières marines (C. Fleury). On trouve le même type d'imposition arbitraire que pour la mer dans le cas de l'Afrique: son découpage « au cordeau » est issu de la colonisation, sans prise en compte des réalités sociales (A. Ouallet). La dimension historique permet aussi de repérer les déplacements de « frontières » toujours en mouvement alors qu'elles sont souvent présentées comme un état. On peut citer l'exemple de la Méditerranée: de centre à l'Antiquité (comme nous le rappelle l'étymologie), elle est devenue aujourd'hui une coupure entre le « Nord » et le « Sud » (R. Séchet). Autre cas intéressant car relativisant la frontière comme réalité sociale, celui des « zones tampons » (P. Bergel). Il y a par exemple un no man's land à la frontière du Liban et d'Israël qui va de quelques mètres à plusieurs kilomètres et qui représente une véritable zone de non droit (F. Guillot).

Appropriation et colonisation. Ce que l'on appelle ici « appropriation » ne vient-il pas se substituer à ce que l'on appelait « colonisation » (S. Fleuret)? La colonisation est l'une des formes que peut prendre l'appropriation: le mot a d'ailleurs un sens plus précis et une connotation négative que l'appropriation n'a pas nécessairement. L'étude concrète de la colonisation permet de montrer le rapport entre la territorialisation, comprise comme production de frontières, et l'appropriation de l'espace au plus près des corps, des rapports au sol et des rapports sociaux, notamment dans le cas des colonies de peuplement qui entraînent des expropriations (F. Ripoll).

Autour de l'axe 2

L'expropriation. La notion d'expropriation a-t-elle la même transversalité que celle d'appropriation? N'est-elle pas plutôt liée à celle de propriété juridique (S. Fleuret)? Sans doute. Mais la propriété représente souvent plus qu'un simple rapport juridique: les investissements économiques, psychologiques, symboliques (dans le logement par exemple) sont parfois très importants. L'expropriation prend une dimension qui dépasse le juridique, comme l'a bien montré F. Cavallé dans son ouvrage sur L'expérience de l'expropriation (V. Veschambre). Ne peut-on parler d'expropriation dans le cas des arrêtés municipaux anti-mendicité même s'ils concernent l'espace public? Le fait est qu'ils ont pour objectif de réserver les centre-ville à certaines catégories de population seulement (R. Séchet).

L'espace public comme enjeu social. À quoi et à qui sert l'espace public urbain? Il n'y a pas que les mendiants qui soient indésirables. Les jeunes pratiquant des sports de rue rencontrent aussi quelques problèmes: à l'origine, ce sont des pratiques diffuses et extensives, puis, sous couvert de sécurisation, les municipalités ont créé des lieux aménagés et adaptés (parfois là où elles avaient déjà lieu) mais dans une logique d'encadrement voire « d'assignation à résidence » (L. Jeanne). Les collectifs d'artistes qui occupent spontanément des lieux « hors norme », souvent des friches industrielles et des espaces désaffectés, font souvent l'objet de la même attitude hostile de la part des municipalités d'accueil: on voit ainsi dans des villes comme Nice que les artistes sont « murés » dans les espaces qu'ils se sont appropriés, tandis qu'à un kilomètre de là, les élus équipent « une friche municipale » pour accueillir (et cantonner) d'autres collectifs dans des conditions de sécurité (et de contrôle) plus importantes (M. Gravari-Barbas). Tout se passe comme si les espaces des centres urbains étaient de plus en plus réservés à (et conçus pour) des individus consommateurs et circulants, et d'autant moins pour des groupes, surtout quand ils sont statiques et qu'ils ne participent pas à la « rotation des flux monétaires » (jeunes au pied des immeubles, groupes contestataires, etc.); les dernières lois de sécuritaires (LSQ, LSI) rejoignant en cela la logique purement marchande (F. Ripoll). L'urbanisme commercial se développe d'autant plus facilement que les commerçants ont souvent la faveur des élus locaux; mais les municipalités sont

aussi parfois prudentes, les commerçants ayant tendance à se sentir propriétaires de l'espace public, notamment quand les rues sont piétonnières ou semi-piétonnières (J.-P. Peyon).

Autour de l'axe 3

L'entre soi et le repli communautaire. On parle de plus en plus de repli communautaire, mais on se rend compte qu'en fait, seul l'entre soi des pauvres est stigmatisé; celui des riches paraît banal, sauf quand ils appartiennent à une minorité elle-même stigmatisée, comme les Roms étudiés par S. Delépine (V. Veschambre). Pinçon et Pinçon-Charlot ont bien montré qu'il existait un véritable collectivisme de l'espace de la part des familles les plus fortunées de France (avec usage collectif des villas et autres espaces privés ou fermés); les diverses pratiques d'exclusivisme social de cette grande bourgeoisie sont un signe qu'elles forment sans doute la classe sociale qui a le plus « conscience » d'elle-même à l'heure actuelle et qui travaille à assurer et maîtriser sa reproduction (F. Ripoll).

Contrainte *versus* autonomie, mais aussi norme sociale. Les regroupements de certaines minorités défavorisées peuvent être vus comme une forme de colonisation avec occupations et constructions illégales dans l'espace public. Mais la notion de contrainte ne doit pas être négligée dans les cas d'entre soi: il y a des formes de ghettoïsation contrainte (J.-F. Gaucher). D'un certain point de vue, l'appropriation, l'ostentation, la distinction sont des contraintes aussi pour la bourgeoisie ou plus largement les classes supérieures: c'est une question de rang à tenir (F. Ripoll). Dans le cas des agriculteurs, depuis une cinquantaine d'années, la stratégie de conquête foncière est devenue une norme de comportement et la concurrence est devenue de plus en plus brutale (M. Bermond). Mais y a-t-il seulement un système solidaire possible en agriculture? Le système capitaliste libéral a fait voler en éclat les structures coopératives, solidaristes, etc. (J.-P. Peyon).

Autour de l'axe 4

Le rapport langage et espace (matériel et idéal). Derrière la question du symbolique, c'est celle du sens qu'il nous faut saisir. Il est nécessaire de creuser les rapports entre espace et langage. L'infinité des pratiques simultanées de la ville, qu'elles soient indivi-

duelles ou collectives, construisent un texte dont il faut saisir la lisibilité (P. Bergel). Mais si l'espace est un texte, qui a « le plus gros stylo »? quels sont les effets matériels du symbolique? L'espace est aussi un ensemble d'équipements contraignants (S. Valognes). Et puis, peut-on encore parler de sens quand il y a une marchandisation croissante des espaces? Les enseignes et affiches commerciales prennent une part croissantes dans les paysages (O. Rialland).

Espace-temps, rapports au passé, enjeux du présent. Il y a plusieurs dialectiques espace-temps, où la question de la mémoire prend une place centrale: d'un côté la forme urbaine peut faire écran au travail de mémoire, mais de l'autre, le travail de mémoire change le regard sur la ville. Le passé est recomposé en fonction des enjeux du présent (S. Valognes). La « géographie des mémoires (collectives) » tend à montrer mais aussi à occulter le passé effectif (G. Louesdon). Le travail de mémoire sur les faits occultés est un enjeu important mais il n'est pas toujours synonyme de contestation (comme cela l'a été à Bristol où il reste des enfants d'esclaves): il peut y avoir une institutionnalisation, une récupération des commémorations par les pouvoirs en place (I. Garat). La marchandisation progresse mais tout ne peut pas se vendre ou s'acheter: il y a des brèches, des décalages de sens dans la forme urbaine qui permettent des formes de résistance (S. Valognes).